

DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPEENES INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

DAREIC/11-541-261 du 17 octobre 2011

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE – CAMPAGNE 2012

Réf : BO n° 32 du 8 septembre 2011

lien : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57347

Destinataires : - Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Marie-Pierre Hanvic ☎ 04.42.95.29.77 – Fax 04.42.95.29.70

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2011-2012 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, les établissements d'enseignement secondaire.

Publics concernés :

- les élèves de seconde des lycées d'enseignement généraux et technologiques
- et, depuis l'année dernière, aux élèves de seconde des lycées professionnels (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand (en LV1 ou LV2) et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue.
- et les élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions.

Ces élèves de troisième, qui seront candidats au diplôme national du brevet pour la session 2012, pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre** et ainsi ne pas être obligés d'interrompre leur séjour à l'étranger. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme à compter de la session 2012 et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme à compter de la session 2012, puisse être attestée en connaissance de cause. Les élèves sont invités à régler toutes ces questions avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante bien avant leur départ.

Le programme Voltaire repose sur la confiance de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.

Afin de pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mise à disposition par l'OFAJ sur son site :

www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire2010.pdf

L'objectif du programme Voltaire est d'approfondir les connaissances linguistiques et culturelles que les jeunes ont de l'Allemagne, premier partenaire économique et politique de la France. D'autre part, la participation à ce programme d'échange de longue durée permet l'acquisition de compétences importantes telles que l'autonomie, le sens des responsabilités, l'ouverture d'esprit, la tolérance. L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début mars à fin août 2012. Les participants allemands séjourneront en France du début septembre 2011 à la fin du mois de février 2013. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du programme Voltaire.

Pour la campagne 2012, l'Ofaj prendra en charge 600 bourses accordées à 300 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays partenaire, etc.). Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature :

Le **dossier de candidature**, établi en trois exemplaires, sera remis au chef d'établissement **au plus tard le 10 novembre 2011**.

Il comportera :

- **la fiche de candidature** (voir annexe) dûment renseignée (comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement) ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention du chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- un **relevé de notes du trimestre en cours** (à transmettre directement à la Centrale Voltaire pour le 16 décembre 2011 au plus tard) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif). **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Transmission des dossiers de candidature :

Impérativement pour le 21 novembre 2011, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) correspondant académique de l'Ofaj auprès du recteur.

Après analyse des dossiers, le DAREIC et l'IA-IPR ou l'IEN classeront en commun les candidatures.

Les dossiers retenus et la liste des candidats seront adressés par la D.A.R.E.I.C. à la Centrale Voltaire à laquelle l'Ofaj a délégué la gestion administrative du programme.

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 2 décembre 2011**.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2011. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2012 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Téléchargement du formulaire d'inscription et consultation du BO sous le lien :

http://media.education.gouv.fr/file/32/95/0/candidature_programme_voltaire_190950.pdf

Informations supplémentaires :

<http://www.ofaj.org/programme-voltaire>

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille